

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 17 janvier 1951.-

N° 119 / Just.



OBJET:

Affaire Mpanije et
Muhamed Jaffer.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que votre R.I. n°3I37/RMP 888/Kit. du
23/12/1950 sous le n°2 -2^e ne prévoit pas le montant de
l'amende forfaitaire.

Pourriez-vous me communiquer le montant
de cette amende ?

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S .

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à

K I T E G A .-
=====